

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1628

2 août 2007

SOMMAIRE

ACFA S.A.	78111	Holding Bigonville S.A.H.	78102
Andrea Doria S.A.	78103	Imfoled Luxembourg S.A.	78108
Antinos S.A.	78100	Independent Database Technology Hold- ing Sàrl	78103
ASBM	78132	Independent Database Technology Hold- ing Sàrl	78103
A Z Solutions S.à r.l.	78105	In der Schär S.à r.l.	78139
Belux Invest S.A.	78109	In der Schär S.à r.l.	78140
Biomedic Laboratories Holding S.A.	78129	INVESCO Management S.A.	78107
Bluefire S.A.	78099	IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A. ...	78114
Cedetec S.A.	78098	Ipheion S.A.	78109
CEREP Investment H S.à r.l.	78101	Kandahar (Luxembourg) No 3 Limited S.à r.l.	78141
CEREP Investment P S.à r.l.	78101	KC Finance S.A.	78141
CEREP Investment T S.à r.l.	78104	Luso Constructions (S. à r.l.)	78099
CEREP Investment U S.à r.l.	78105	MFS Meridian Funds	78104
CEREP Investment W S.à r.l.	78109	Nattis Hot-Dog S.à r.l.	78130
CEREP Investment X S.à r.l.	78110	Nioc S.A.	78110
CEREP Investment X S.à r.l.	78127	Parkridge CEE S.à r.l.	78101
CEREP Investment Z S.à r.l.	78110	Parkridge France Offices S.à r.l.	78105
Cheminvestment S.A.	78110	Parkridge Retail Warehousing Italy S.à r.l.	78101
Cheniclem S.A.	78102	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	78104
C.K. Finance S.A.	78099	Parkridge Western European Holdings S.à r.l.	78103
CS Promotions S.A.	78109	Romigal Northwest S.A.	78102
Deer Investments S.A.	78100	SBF S.A.	78129
Den Elfenhaff asbl	78106	Schaeffer J. C. s.à r.l.	78108
Eco Lean Holding S.A.	78098	Sextant Capital Management S.à r.l.	78144
Esaf International Management	78108	Sogen Finance Luxembourg S.A.	78100
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l.	78142	Top Squash Fitness & Leisure S.A.	78098
Européenne de Distribution S.A.	78104	Walram Investments S.à r.l.	78099
Fevamotinic S.à r.l.	78141	Weypo s.à r.l.	78105
Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A.	78102	WSA Investment S.A.	78107
Gallaher AF Luxembourg S.à r.l.	78098		
Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	78100		
Genetrix	78131		
Hesperos S.A.	78144		

Top Squash Fitness & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5218 Sandweiler, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 25.273.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juin 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007077191/219/13.

(070083927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47193 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007077196/211/11.

(070084125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Cedetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 15, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 103.210.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076011/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08050. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de ECO LEAN HOLDING S.A. («la société») il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Richard Douglas, One Capital Place, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Dr Heinz Grabher, Hofsteigstrasse 4, 6890 Lustenau, Austria en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076398/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

C.K. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 73.544.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076012/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08081. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Luso Constructions (S. à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes.
R.C.S. Luxembourg B 89.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076920/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06611. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Bluefire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007076923/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00465. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Walram Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 98.610.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076068/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07655. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Deer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.586.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46526 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077197/211/11.

(070084115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.806.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47192 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077198/211/11.

(070084133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sogen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 13.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007076890/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10216. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Antinos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.233.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2007

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. L'Assemblée appelle également aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007075664/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.156.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47677 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077199/211/11.

(070084184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077200/211/11.

(070084180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parkridge Retail Warehousing Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.321.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2007 que Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075914/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Parkridge CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.419.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2007 que Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075917/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 73.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076013/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08054. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Holding Bigonville S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 96.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juin 2007.

Référence de publication: 2007074606/800778/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00265. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070080666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Romigal Nordwest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.
R.C.S. Luxembourg B 88.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007075867/231/15.

(070082413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075688/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Independent Database Technology Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 105.864.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076927/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01086. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Andrea Doria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.624.

Le bilan modifié au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007076015/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09114. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Independent Database Technology Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 105.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076931/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01090. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2007 que Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075919/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076017/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09249. - Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.257.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47680 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077201/211/11.

(070084175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.322.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2007 que Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075913/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Européenne de Distribution S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 44.074.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075692/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.266.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47681 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077202/211/11.

(070084172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parkridge France Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.311.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2007 que Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075918/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, Coin rue de l'Alzette et du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 127.505.

Les statuts coordonnés de la société au 7 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2007.

M. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007075864/243/13.

(070082238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Weypo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Bürden, 12, um Kettenhouscht.
R.C.S. Luxembourg B 50.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007076020/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Den Elfenhaff asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 2, Bisserwee.

R.C.S. Luxembourg F 7.286.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est dénommée DEN ELFENHAFF asbl. Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à L-9179 Oberfeulen, 2, Bisserwee

Art. 3. L'association a une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps.

Art. 4. L'association se propose d'organiser pour enfants de familles à revenu modéré des leçons d'équitation et des activités pratiques et théoriques avec des chevaux.

Des intempéries ayant une influence néfaste sur la sauvegarde de la santé peuvent annuler la manifestation.

Art. 5. La qualité de membre de l'association est réservée aux:

- enfants de familles à revenu modéré
- établissements et institutions sociaux

Art. 6. Sont exclus des activités de l'association:

1. Les enfants dont un des parents/tuteurs bénéficie d'un salaire supérieur au salaire social minimum, et dont la deuxième partie parentale/tuteur occupe une tâche partielle supérieure à 20 heures par semaine et bénéficie d'un salaire supérieur au salaire social minimum.

2. Les enfants dont seulement un des parents/tuteurs travaille et qui bénéficie d'un salaire supérieur au revenu de la famille ci-dessus (1.).

Art. 7. La participation aux frais des leçons et activités est fixée en fonction du revenu des tuteurs. La participation aux frais maximale est de 5 Euros.

Art. 8. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des participations aux frais des leçons et activités;
- des subventions que l'association pourrait obtenir;
- des dons et legs faits en sa faveur.

Art. 9. Les organes de l'association sont:

- l'Assemblée Générale des membres
- le Comité

Art. 10. l'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres; elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du comité ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. Le délai de convocation est de dix jours, y compris le jour de l'envoi et de la réunion.

Sont réservés à sa compétence:

- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la modification des statuts;
- la dissolution de l'association.

L'Assemblée générale nomme ou confirme tous les ans deux commissaires aux comptes. Le compte rendu de l'Assemblée Générale est tenu par le secrétaire à la disposition des membres. Les tiers désirant prendre connaissance des résolutions peuvent en faire la demande au président ou au secrétaire. L'Assemblée Générale statue à la majorité des membres présents et représentés. Un membre peut représenter un autre membre empêché moyennant une procuration écrite.

Art. 11. Le comité est composé de trois membres au moins, désignés par l'Assemblée Générale. La durée du mandat est d'un an avec possibilité de reconduction.

Art. 12. Le comité gère les affaires de l'association et la représente à l'égard des tiers. Il désigne en son sein un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère). Le (la) président(e) préside les organes de l'association et représente l'association en justice. Il (elle) a la faculté de se faire représenter par un autre membre du comité. Le (la) secrétaire fait à l'Assemblée Générale le compte rendu de l'année sociale écoulée. Le (la) trésorier(ère) soumet tous les ans à l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé.

Art. 13. Les réunions du comité sont convoquées par écrit par le (la) président(e) ou son (sa) délégué(e), avec la communication de l'ordre du jour de la réunion. Le délai de la convocation est de sept jours, y compris le jour de l'envoi et le jour de la réunion. Des exceptions à cette règle sont possibles en cas d'urgence.

Art. 14. L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des 2/3 des membres. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents. La modification des statuts sera alors réputée adoptée à condition que les 2/3 des membres présents ou représentés aient donné leur accord.

Art. 15. La dissolution de l'association est réglée par les dispositions de la loi du 21 avril 1928. L'Assemblée Générale extraordinaire qui prononce la dissolution décide en même temps de l'attribution de l'actif. Elle nomme à cet effet un ou plusieurs liquidateurs et attribue l'actif net à une ou plusieurs associations poursuivant des buts analogues ou des buts philanthropiques.

Art. 16. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Les associés de l'asbl sont:

Nom, domicile, profession, nationalité

Speranza Franco, 5, rue Wark, L-9175 Niederfeulen, employé CFL, luxembourgeois

Wilmes Steve, 2, Bisserwee, L-9179 Oberfeulen, fonctionnaire communal, luxembourgeois

Wilmes-Alt Pierrette, 2, Bisserwee, L-9179 Oberfeulen, secrétaire, luxembourgeoise

Feulen, le 2 février 2007.

DEN ELFENHAFF

P. Wilmes-Alt / F. Speranza / S. Wilmes

Les fondateurs

Référence de publication: 2007074427/800896/77.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2007, réf. DSO-CB00201. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070080975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

INVESCO Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.049.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour INVESCO MANAGEMENT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007076019/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06447. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

WSA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.804.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075990/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 juin 2006

- la cooptation de Monsieur Pedro Luis Faria Aeaujo De Almeida E Costa, demeurant professionnellement à Av. Alvares Cabral, n° 41, P-1250-015 Lisbon en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcos Tavares De Almeida Lagao, est ratifiée.

- les mandats d'Administrateurs de Mssrs Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa, demeurant professionnellement à Av. Alvares Cabral, n° 41, P-1250-015 Lisbon, de Rafik Fischer, Adjoint Director, KREDIETBANK S.A Luxembourggeoise, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, de Fernando Fonseca Cristino Coelho, demeurant professionnellement à Av. Alvares Cabral, n° 41, P-1250-015 Lisbon et de Rameschandra Kakoo, demeurant professionnellement à Av. Alvares Cabral, n° 41, P-1250-015 Lisbon sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

- le mandat de KPMG AUDIT S.à.r.l., réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075703/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Schaeffer J. C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 68, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 20.308.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076961/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Imfoled Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.346.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075700/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment W S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47682 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007077203/211/11.

(070084168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CS Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber.

R.C.S. Luxembourg B 66.892.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076023/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08111. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Ipheion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.241.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075697/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Belux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Extrait procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mai 2007

Résolutions

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante:
23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075977/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.379.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47683 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077204/211/11.

(070084162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.154.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47684 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007077205/211/11.

(070084158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Cheminvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075987/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Nioc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.639.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Ahlborn, 32, rue Beringen, L-7517, Mersch en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075695/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

ACFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.021.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- 2.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, ici représenté par Monsieur Lennart Stenke, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 juin 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ACFA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (€ 32,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, une action	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme SERVER GROUP EUROPE S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.574.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

- 4) Le siège social est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Stenke, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2007, Relation: ECH/2007/661. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007074990/201/162.

(070081737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.082.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1 ° INVESTORS IN PRIVATE EQUITY S.A.S., a company existing and organized under the laws of France, with its registered office at 1, rue François 1^{er}, 75008 Paris («IPE SAS»);

2 ° IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l., a company existing and organized under the laws of Luxembourg, with its registered office 6, rue Adolphe Luxembourg, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

represented by Mrs Solange Wolter, notary's clerk with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of two proxies given, on May 2007.

These proxies, signed by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to draw up the Articles of Association of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Company name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Company name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Association.

The Company will exist under the company name of IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager, or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager.

The Company may change its nationality only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 3. Purpose. The Company's sole purpose is (i) the acquisition of shares in the capital of CITERNE INVEST SA (CITERNE INVEST), a Swiss company registered at the Companies register under number CH 280 3 008 728-2, which in turn will acquire a majority stake in FINANCIERE ERMEWA (the holding company of ERMEWA GROUP) and (ii) the administration, management, control, development and disposal of such participation and (iii) the acquisition in the future of assets similar to those of the ERMEWA GROUP (i.e. rail tank cars and multimodal containers).

In order to achieve that purpose, the Company may acquire by subscription, purchase, option, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, merger, demerger, development, management and control of any company or undertaking.

The Company may borrow in any form in order to achieve its purpose. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities, including instruments convertible into its own shares. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and can open bank accounts in its name.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which favours or relates to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into two (2) classes of shares as follows:

- thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Class A Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'actionnaires commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- one (1) Class B Share, which is unlimited shareholders' share («action d'associé commandité») and shall be held by the unlimited shareholder, with a par value of one Euro (EUR 1.-).

The rights and obligations attached to the shares of each class are determined in these Articles of Association.

Art. 6. Shares. The Class A Shares can be held either in registered or bearer form.

The Class A Shares issued in registered form may be converted into bearer form upon a simple request of its holder to the Manager.

In case the Class A Shares are in a bearer form, they shall be signed by the Manager of the Company. Such signature may be manual, in facsimile, printed or affixed by means of a stamp. They shall be transferable by the mere delivery of the certificate.

The Class B Shares are and shall remain in registered form.

The Company may also issue multiple share certificates.

Art. 7. Payment of shares. At least one fourth of each share shall be paid up at incorporation and at any subsequent increase of share capital. The amount of par value not fully paid up at the time of the subscription may be paid up at the time and upon conditions which the Manager shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up. A shareholder which has not paid the called up amount will be considered as a defaulting shareholder (the «Defaulting Shareholder»). The voting rights of the Defaulting Shareholder shall be suspended until the latter has paid the called up amount.

Art. 8. Transfer of Shares - Approval of new shareholders. Any transfer (either by way of sale or any other form of transfer whatsoever) of shares of the Company shall be subject to the terms and conditions of any agreement to which the Company is a party.

Subject to any agreement to which the Shareholders and the Company are parties, transfer of shares to a person other than a shareholder shall not be effective unless such transferee is approved as new shareholder of the Company by a decision of the Manager.

Chapter III. Management, Supervisory board, Independent auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l. in its quality of sole unlimited shareholder («associé commandité») of the Company (the «Manager»).

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose in the name and on behalf of the Company, and to determine the corporate policy and the course of action of the management and business affairs of the Company, including but not limited to the powers to determine investments policies, conclude all types of agreements, transfer funds or assets

belonging to the Company and fix the terms and conditions thereof, and take any and all acts necessary to the execution and fulfilment of all enterprises or operations which affect the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

The Manager is moreover authorized and empowered, on behalf and in the name of the Company, to borrow funds temporarily, for the purpose of making equity and equity related investments in [rail tank cars and multimodal containers sectors] pending receipt by the Company of capital contributions previously approved by the general meeting, from the general partner of its affiliates or other lenders, provided that any such borrowings from the general partner of its affiliates shall be on arm's length and commercially reasonable terms, and provided further that such borrowings cannot be used for the purpose of effecting any distribution to shareholders.

The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may not be limited shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager.

The remuneration of the Manager shall be determined by the general meeting of shareholders from time to time. Such decision require a quorum of at least one half of all the Class A and B Shares issued and outstanding, and a two third majority of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 11. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the par value and share premium if any of each share in the Company owned by them.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager, from time to time.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, but only within the limits of such power.

Art. 13. Dissolution-Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in Article 14 of these Articles of Association shall designate one or more administrators, who cannot be limited shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by Article 23 of these Articles of Association.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board») composed of not less than three members, who need not be shareholders, upon a proposal made by the Class A Shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 15. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager as the case may be, on such matters as the Manager may determine. It shall authorize any actions of the Manager that, pursuant to the law or to these Articles of Association, exceed the powers of the Manager.

Art. 16. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board shall be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 17. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 18. Independent Auditor. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditor (réviseur d'entreprise) appointed by the shareholders upon non-binding proposal of the Manager.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Manager or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm.

Except for the transactions contemplated in the Co-Investment Agreement, the Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. Indemnification. Subject to any agreement to which the Manager and any of the shareholders are parties and to the provisions of Article 11 of these Articles of Association, the Company shall indemnify and hold harmless to the fullest extent permitted under and in accordance with applicable law any person who is or was a Manager, a director, officer, employee, or agent of or advisor to the Manager, is or was a director, officer, employee of such advisor, or is or was serving at the request of the Manager as a director, officer, employee, or agent of or agent to or in any capacity with another corporation, partnership, joint-venture, trust, or other undertaking, against any losses, claim, damages, or liability (including legal fees) incurred by such person in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business of affairs, except to the extent any such loss, claim, damage of liability is primarily attributable to such person's bad faith, fraud or wilful misconduct, and, with respect to any criminal action or proceeding, provided that such person had not reasonable cause to believe his conduct was unlawful.

Expenses incurred in defending a civil or criminal action, suit or proceeding may be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the indemnified person to repay such amount if it shall ultimately be determined that he is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in the present Article.

The indemnification and other rights set forth in this Article shall not be exclusive of any rights to which the Manager or other indemnified person may be entitled under any agreement, vote of shareholders or otherwise, and such rights shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of all such persons.

Neither the amendment nor repeal of the precedents paragraph of this Article 20, nor the adoption of any provisions of these Articles, inconsistent with Article 20, shall eliminate or reduce the effect of this Article 20 in respect of any matter occurring before such amendment, repeal, adoption of an inconsistent provision or in respect of any cause of action, suit, or claim relating to any such matter which would have given rise to a right of indemnification or right to receive expenses pursuant to the present Article, if such provision had not been so amended or repealed or if a provision inconsistent therewith had not been adopted.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to (i) the provisions of Article 9 and 11 of these Articles of Association and of any agreement to which the Company is a party and (ii) to all the other powers reserved to the Manager under these Articles of Association, the meeting of Shareholders has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the consent of the Manager be. For instance, it shall neither dismiss a Manager nor appoint another manager unless the Manager consent thereto.

The general meeting of the shareholders shall decide the distribution of dividends upon proposal of the unlimited shareholder.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on April 30 of each year.

If such day is not a business day, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings shall be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's voting shares so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings. Shareholders' meetings are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting as defined in Article 29 of these Articles shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance - Representation. All holders of any Class A Share and Class B Share are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by facsimile or by e-mail a proxy who need not to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telefaxed letter or scanned letter attached to an e-mail such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-owners, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares shall appoint a sole person to represent them at the general meeting.

Art. 26. Proceedings. The general meeting shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager.

The Chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or the proxy of the represented shareholders.

They together form the board of the general meeting.

Art. 27. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager shall adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the Agenda.

Each Class A Share and each Class B Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Any resolution of the general meeting altering the respective rights and privileges attached to the Class of Shares shall, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in Article 29 with respect to each Class of Shares.

Art. 29. Extraordinary General Meetings. Any amendment of the present Articles of Association has to be decided by an extraordinary general meeting. At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending these Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the Class A and B Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two third majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such extraordinary general meeting.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial year, Allocation of profits, Expenses

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31 December of each year.

Art. 32. Adoption of financial statements. At every annual general meeting in each year the Manager shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 33. Legal reserves and allocation of profits.

33.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be deducted and be appropriated to the legal reserve. This deduction cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any share premium).

33.2 The balance of the distributable sums shall be distributed in paying to the shareholders an amount in proportion to their shareholding in a given Class of shares of the Company

Art. 34. Distribution in kind. Dividends as well as Liquidation Proceeds may be distributed in kind, provided (i) that all shareholders being treated fairly and equally in proportion to their respective rights as described in Article 33 and Article 36 and (ii) that such distribution consists in freely and immediately marketable securities listed or to be listed within a four month period on a major stock exchange which are the object of customary registration rights in favour of the recipient shareholders.

Art. 35. Expenses of the Company. The Company shall pay all expenses incurred by its operations, including, but not limited to: the fees, salaries, and out-of-pocket expenses of accountants, legal and tax counsel and other advisors incurred in connection with specific investments, investments projects and dispositions incurred (it being understood that any such fees salaries or expenses payable to the Manager, any shareholder or affiliate of the Manager or of any Shareholder may be paid by the Company unless the Company's independent auditor determines that they were not established on arm's length and commercially reasonable terms); the cost of official announcements and registration formalities required by the law; taxes levied on the Company; any amounts payable pursuant to the Articles; and all litigation and other extraordinary or non-recurring expenses of the Company.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 36. Dissolution, Liquidation. Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the Class A and B shareholders.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares as follows:

Name of subscriber	subscribed capital EUR	number of shares	amount paid-in (25%) EUR
IPE SAS	30,999.-	30,999 Class A Shares	7,749.75
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.	1	1 Class B Share	0.25
Total:	31,000.-	31,000 Shares	7,750.-

The above mentioned subscribers declare through their duly appointed attorney in fact to make payment of 25% of each such shares by a contribution in cash, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses Evaluation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-

Extraordinary General Meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

1. François Guérault, director, domiciled at 87, rue Carnot, 92300 Levallois Perret France
2. Jean-René Catalan, director, domiciled at 14, rue Rougemont 75009 Paris France
3. Jean-Michel Mauvilly, director, domiciled at 25, rue d'Alembert 75014 Paris France

II. The first financial year shall by exception begin on the day of incorporation of the Company and finish on December 31, 2007. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

III. The registered office of the Company shall be at 6, rue Adolphe Luxembourg, L-1116 Luxembourg.

IV. Resolve to appoint CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO S.à.r.l., with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held on April 30, 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, written in English, is followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French version, the French version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. INVESTORS IN PRIVATE EQUITY S.A.S., une société de droit français, établie et ayant son siège social à 1, rue François 1^{er}, 75008 Paris («IPE SAS»);

2. IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe Luxembourg, L-2017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

représentées par Madame Solange Wolter, clerc de notaire dont l'adresse professionnelle est au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

en vertu de deux procurations données en mai 2007.

Lesquelles procurations signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant aura délégué.

La nationalité de la Société ne pourra changée que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 3. Objet social. Le objet unique de la Société est (i) l'acquisition d'actions dans le capital social de CITERNE INVEST SA (CITERNE INVEST), une société suisse enregistrée au registre des sociétés sous le numéro CH 280 3 008 728-2, qui à son tour va acquérir une participation majoritaire dans FINANCIERE ERMEWA (la société holding du groupe ERMEWA) et (ii) assurer l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la réalisation de cette participation, et (ii) l'acquisition dans le futur d'actifs similaires à ceux du groupe ERMEWA (c.à.d. des wagons citernes et des conteneurs multimodaux).

Pour atteindre cet objet, la Société pourra acquérir par souscription, achat, option, échange, ou tout autre moyen des participations, actions, et autres titres participatifs, obligations, dettes, certificat de dépôt et tout autre instrument de dette, et plus généralement, tout titre et instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, fusion, scission, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, dans le but de réaliser son objet. Elle pourra émettre des reconnaissances de dettes, des obligations, des dettes, et tout type de d'instrument de dettes, incluant des instruments convertible en action de la Société. La Société peut prêter des fonds, incluant les sommes provenant de prêt et/ou de l'émission d'instrument de dettes, en faveur de ses filiales et de ses sociétés affiliées. Elle pourra également garantir et consentir des sûretés en faveur de parties tierces pour sécuriser ses obligations ou celles de sociétés affiliées. De plus, la Société pourra gager, transférer, ou créer des sûretés sur tout ou partie des ses actifs et pourra ouvrir des comptes bancaires en son nom propre.

La Société pourra exercer toute activité commerciale ou transaction financière portant sur des meubles ou immeubles, qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

La Société pourra plus généralement recourir à toute technique et instrument relatifs à ses investissements dans le but de les gérer efficacement, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change ou de taux d'intérêt, et tout autre risque.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de supervision, et effectuer toute opération, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra effectuer toutes opérations et transactions qui favorisent ou relèvent de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31,000.-) divisé en deux classes d'actions comme suit:

- Trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30,999.-) Actions de Classe A; cette action étant détenue par les actionnaires commanditaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;
- une (1) Action de Classe B, cette action étant une action d'associé commandité et détenue par l'associé commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

Art. 6. Forme des actions. Les Actions de Classe A peuvent être nominatives ou au porteur.

Les Actions de Classe A émises sous forme nominatives pourront être converties en actions au porteur sous la simple requête faite par leur détenteur au Gérant ou au Gérants conjointement, selon le cas.

Si les Actions de Classe A sont au porteur, elles devront être signées par le Gérant de la Société. Ladite signature, pourra être manuscrite, imprimée, apposée au moyen d'une griffe.

Elle seront transférables par la seule remise du certificat.

Les Actions de Classe B sont et resteront nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Paiement des actions. Au moins un quart de chaque action devra être libéré lors de la constitution et lors de toute augmentation de capital postérieure. Le montant du pair comptable non entièrement libéré lors de la souscription pourra être libéré au moment et dans les conditions déterminés par le(s) Gérant(s) au fur et à mesure. Tout montant appelé sur des actions portera sur de manière égale sur toutes les actions restantes qui n'auront pas été entièrement libérées. Un actionnaire qui n'aura pas payé le montant appelé sera considéré comme un actionnaire défaillant (l'«Actionnaire Défaillant»). Les droits de vote de l'Actionnaire Défaillant seront suspendus jusqu'à ce que ce dernier ait payé le montant appelé.

Art. 8. Transfert d'Actions - Droit de Préemption. Tout transfert (par la biais d'une vente ou tout autre forme de transfert) d'action de la Société sera soumise aux conditions de tous contrats dans lesquels la des actionnaires et Société sont parties.

Sous réserve de contrats dans lesquels les actionnaires et la Société sont parties, la cession d'actions à une personne autre qu'un associé sera effective qu'à partir du moment ou le cessionnaire est accepté comme nouvel associé de la Société par une décision du Gérant.

Chapitre III. Gestion, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l., en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société (le «Gérant»).

Les autres actionnaires ne participeront à ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social au nom et pour le compte de la Société, et pour déterminer la ligne de conduite de la Société et pour déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour la gestion et le déroulement de l'activité de la Société, incluant notamment, mais non limitativement, les pouvoirs de déterminer les politiques d'investissement, de conclure tout type de contrat, de transférer des fonds ou actifs appartenant à la Société et de fixer les conditions de tout contrat, et pour prendre tout acte nécessaire à l'exécution et l'accomplissement de toutes initiatives ou opérations qui concernent la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant a de plus le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, d'emprunter temporairement des fonds, dans le but de faire des investissements capitalistiques dans le secteur des wagons réservoirs et des containers multimodaux en attendant la réception par la Société d'apport en capital approuvé précédemment par l'assemblée générale, à l'associé commandité des ses société affiliées ou à d'autres prêteurs, à conditions que les prêts accordés par l'associé commandité des sociétés affiliées soient sur une base de pleine concurrence et avec des conditions commercialement raisonnables, et à condition également que ces emprunts ne puissent pas être utilisés pour effectuer une distribution aux actionnaires.

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents ne doivent pas être actionnaires commanditaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

La rémunération du Gérant sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires. Une telle décision requiert un quorum d'au moins la moitié de toutes les Actions de Classe A et de Classe B émises, et la majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent et le cas échéant, de la prime d'émission.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant, ou si pour toute autre raison l'un quelconque le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance tel que défini à l'article 14 des présents statuts nommera un ou plusieurs gestionnaires, qui ne pourra pas être un associé commanditaire, et qui restera en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les gestionnaires devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues à l'article 23 des présents statuts.

Les devoirs des gestionnaires consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les gestionnaires seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, sur proposition des actionnaires détenteur d'Actions de Classe A.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 15. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du Gérant qui, conformément à la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Art. 16. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique, par télégramme ou par télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 18. Réviseur d'Entreprise. Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise nommé par les actionnaires sous proposition non contraignante du Gérant.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé.

A l'exception des transactions prévues dans le Co-Investment Agreement, le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, sera, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Art. 20. Indemnisation. Sous réserve de contrats auxquels le Gérant ou un associé seraient parties, et des dispositions de l'Article 11 des présents statuts, la Société doit indemniser et dégager de sa responsabilité, dans les limites prévues par la loi, toute personne qui est ou était un Gérant, directeur, dirigeant, employé de la Société, ou tout agent ou conseiller du Gérant, qui est ou était directeur, dirigeant, ou employé de ce conseil, ou qui agit ou agissait à la requête du Gérant en tant que Gérant, directeur, dirigeant, employé ou agent d'autres sociétés, association, co-entreprise, fiducie ou tout autre entreprise, contre toute perte, plainte, demande en dommages et intérêts, ou responsabilité (incluant les frais légaux) encourus par cette personne en quelque matière que ce soit (criminelle ou civile) qui surviennent dans le cadre ou en relation avec l'activité ou les affaires de la Société, excepté le cas où une telle perte, plainte, demande en dommages et intérêts, ou responsabilité est principalement attribuable à la mauvaise foi de la personne, d'une fraude ou de son comportement malveillant, et, concernant tout action criminelle ou procès, à condition que cette personne n'ait pas disposé d'éléments raisonnables qui aient pu l'avertir que sa conduite était contraire à la loi.

Les dépenses induites pour la défense dans le cadre d'une action civile ou criminelle, plainte ou procès, pourront être payées par la Société avant l'issue de l'action, procès ou plainte à réception d'un engagement de ou pour la personne indemnisés de repayer ce montant s'il est finalement déterminé qu'elle n'était pas en droit d'être indemnisée par la Société comme prévu dans les présents statuts.

L'indemnisation et les autres droits régis par cet Article n'excluent pas les droits auxquels le Gérant ou toute autre personne indemnisée a droit en vertu d'un contrat, d'un vote des actionnaires, ou autre, et ces droits s'étendent au bénéfice de ses héritiers, et exécuteur testamentaire de toutes ses personnes.

Ni la modification ou la suppression des paragraphes précédents de l'Article 20, ni encore l'adoption de disposition dans les statuts qui seraient en contradiction avec l'Article 20, n'éliminera ni ne réduira l'effet de cet article 20 en ce qui concerne tout fait étant intervenue avant cette modification, suppression, ou adoption d'une disposition contraire ou en relation avec tout motif de poursuite, d'action en justice ou de plainte relative à ce fait qui aurait donné droit à indemnisation ou le droit de recevoir un dédommagement selon les présents statuts, si cette dispositions n'avait pas été modifiée, supprimée ou si une disposition contraire n'avait pas été adoptée.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 9 des présents statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou aux Gérants conjointement, selon le cas, en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas. Notamment, elle ne révoquera un Gérant ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de la distribution des dividendes sur proposition de l'associé commandité.

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le 30 avril.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième des actions à droit de vote de la Société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Art. 24. Convocation des assemblées générales. Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire, tel que défini à l'article 29 des présents statuts, devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom au moins 8 jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation. Tous les actionnaires de Classe A et de Classe B ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, associé ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est associé peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 26. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, nommée par le Gérant.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque associé ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action de Classe A et de Classe B donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires altérant les droits respectifs et les privilèges attachés aux Classes d'Actions devra, afin d'être valable, remplir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 29 pour chaque Classe d'Action.

Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire. Toute modification des présents statuts devra être décidée par une assemblée générale extraordinaire. Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la

loi en vue de la modification des statuts de la Société, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes Actions de Classe A et de Classe B émises. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à l'une quelconque de ces assemblées extraordinaires.

Art. 30. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 31. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 32. Adoption des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle le Gérant présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et si elle le juge approprié, approuvera les comptes.

Art. 33. Réserves légales - Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit (excluant toute prime d'émission).

Le solde des sommes distribuables devra être distribué en payant aux actionnaires un montant proportionnel à leur participation dans une Classe donnée d'action de la Société.

Art. 34. Distribution en nature. Les dividendes ainsi que boni de liquidation peuvent être distribués en nature à condition (i) que tous les actionnaires soient traités de manière juste et égale en proportion de leurs droits respectifs comme décrits à l'Article 33 et à l'Article 36 et (ii) que cette distribution consiste en des titres de placements librement et immédiatement cotés ou qui seront cotés dans les quatre mois sur une place boursière majeure qui sont sujet à des droits d'enregistrement pour les actionnaires destinataires.

Art. 35. Frais de la Société. La Société devra payer tous les frais engendrés par ses activités, incluant mais ne se limitant pas à: des honoraires, salaires, les débours engagés par des comptables, conseiller juridique et fiscal et tout autre conseiller liés à des investissements spécifiques, des projets d'investissement et tous frais liés (cela étant compris que tout honoraire ou frais payable au Gérant, tout associé ou affilié du Gérant ou de tout associé pourra être payé par la Société à moins que le réviseur d'entreprise de la Société détermine qu'ils n'ont pas été établis sur la base d'une pleine concurrence et à des conditions commerciales raisonnables); les coûts de déclarations officielles et d'enregistrement des formalités requises par la loi; les impôts prélevés sur la Société, tout montant payable à la suite des statuts; et tout litige et autre dépense extraordinaire ou exceptionnelle de la Société.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 36. Dissolution, Liquidation. Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires de Classe A et de Classe B.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 37. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Souscription et Paiement

Les comparants cités préalablement, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit aux actions comme suit:

Nom de l'Associé	Capital Souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération (25%) EUR
IPE SAS	30.999,-	30.999 Actions de Classe A	7.749,75
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.	1	1 Action de Classe B	0,25
Total:	31.000,-	31.000	7.750,-

Les souscripteurs prénommés déclarent par leur mandataire valablement désigné libérer à hauteur de 25% chacune de ces actions, par apports en espèces, dont la preuve est rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

78127

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3). Sont nommés membres du Conseil de Surveillance pour une période venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

1. François Guérault, administrateur, domicilié au 87, rue Carnot, 92300 Levallois Perret France
2. Jean-René Catalan, administrateur, domicilié au 14, rue Rougemont 75009 Paris France
3. Jean-Michel Mauvilly, administrateur, domicilié au 25, rue d'Alembert 75014 Paris France.

II. Le premier exercice social commence par exception le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.

III. Le siège social est fixé au 6, rue Adolphe Luxembourg, L- 1116 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

IV. CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO S.à r.l. dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg est nommé comme réviseur d'entreprise pour une période se terminant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 30 avril 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et française, la version française fera foi.

Signé: S. Wolter, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11115. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007076786/242/735.

(070083760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.379.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107,559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT X S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118,379 and incorporated by deed drawn up on 7 July 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1828 dated 29 September 2006 (page 87706) (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT X S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.379 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 7 juillet 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1828 en date du 29 septembre 2006 (page 87706) (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11483. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077072/211/89.

(070084161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

SBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.036.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075510/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Biomedic Laboratories Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 57.923.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 30 avril 2007 à 10.30 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde
- Monsieur André Lutgen, né le 3 mars 1948, demeurant à L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste Croix
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, demeurant à L-1364 Luxembourg, 39, rue de Crécy

Le commissaire est:

- L'ALLIANCE REVISION, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46.498

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007075509/651/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Nattis Hot-Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.007.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

A comparu:

Madame Nathalie Frank, (matr. 1970 01 15 189) commerçante, née à Differdange le 15 janvier 1970, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue Principale;

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NATTIS HOT-DOG S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Vichten; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce ambulancier de boissons alcooliques et non-alcooliques et de petite restauration pour marchés, foires et autres manifestations ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par la comparante prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent (100) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, sont toutes attribuées à la comparante, Madame Nathalie Frank, prénommée.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9190 Vichten, 28, rue Principale;
2. Est nommé gérante de la société Madame Nathalie Frank prénommée;
3. La gérante est habilitée à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature;
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Frank, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2007, DIE/2007/2616. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme.

Ettelbrück, le 25 juin 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007074989/4917/69.

(070081546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Genetrix, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.191.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENETRIX SA, avec siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 13 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 96.191.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Ivan Desmet, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, secrétaire de notaire, demeurant à B- La Roche- en-Ardenne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Bereldange à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et la modification subséquente de l'article deux, premier phrase des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier phrase).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que 99,9% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,9% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société et de modifier en conséquence l'article deux premier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

78132

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Desmet, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 mars 2007 - WIL/2007/209. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 6 avril 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007074995/2724/50.

(070081479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

ASBM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.189.

In the year two thousand seven, on the twentieth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the company ARCELOR SPAIN HOLDING S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, established and having its registered office at SP-28027 Madrid, Calle Albacete 3,

here represented by Mr Christophe Jung, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Madrid, on April 19, 2007,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

the before named company ARCELOR SPAIN HOLDING S.L., acting as sole partner of ASBM (the «Company») a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of eighty-nine millions euros (89,000,000.- EUR) divided into three million five hundred sixty thousand (3,560,000) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, and all held by ARCELOR SPAIN HOLDING S.L., prenamed, which has been incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to notarial deed enacted on 23 July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), on 31 October 1997, number 602, and entered then in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 60.189.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed as of 17 December 2004, which deed has been published in the Mémorial, on 1 April 2005, number 291.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole partner resolves to approve the balance sheet of the Company as per 19 April 2007.

A copy of such balance sheet was given to undersigned notary, who expressly states this, and is attached hereto.

The sole partner declares that (i) the net worth of the Company is higher than the share capital, (ii) the latter has been fully paid up and (iii) the Company has not issued physical titles representative of the Company shares.

Second resolution

The sole partner resolves that the day prior hereof it has accepted the resignation of the current members of the Board of Managers of the Company being up to this date, Mr Michel Wurth, Mr Gonzalo Urquijo Fernandez de Aroz and Mr Albert Rinnen and resolves to grant them full discharge for the accomplishment of their duties of Managers of the Company up the day prior of the date of this meeting.

Third resolution

The sole partner declares that on the day prior hereof it has appointed as Managers of the Company:

- Mr Javier Serra Callejo, of legal age, of Spanish nationality, married, with domicile at Madrid, calle Albacete n^o 3, Spain and with Identity Card no. 50.704.196-Y,

- Mrs María Paloma Vía Ballesteros, of legal age, of Spanish nationality, married, with domicile at Madrid, calle Albacete n^o 3 and with Identity Card no. 7.211.166 E and

- Mr Enrique Señaris González, of legal age of Spanish nationality, married, with domicile at Residencia La Granda, Gozón (Asturias), Spain and with Identity Card no. 11.423.603-D.

Fourth resolution

The sole partner declares that that it is in the interest of the Company that the latter de-register in Luxembourg and continue to the jurisdiction of Spain for the purposes of developing its holding activity from Spain, which is justified since:

(i) its parent Company, owner of 100% of the Company's share capital (ARCELOR SPAIN HOLDING, SL), is located in Spain;

(ii) ARCELOR SPAIN HOLDING, SL has been incorporated in order to carry out from Spain the administration of a series of stakes of ARCELOR GROUP in Spain and Brazil; and

(iii) the main asset of the Company is a stake in the Brazilian Company ARCELOR BRASIL, which is to be administered from Spain, by ARCELOR SPAIN HOLDING SL, in accordance with the above described structure.

Therefore, the sole partner resolves, effective from the date hereof, to transfer the Company's registered and administrative offices and its fiscal domicile from 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) to Residencia La Granda, Gozón, Asturias (Spain).

Fifth resolution

The sole partner resolves that the Company will adopt the Spanish nationality.

The sole partner points out that the transfer of the registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to Asturias (Spain) will not result in the foundation of a new legal entity.

Sixth resolution

In order to reflect all the decisions and changes taken here above, the sole partner resolves to adopt in Spanish the following new articles of association of the Company so that the Company will be henceforth ruled by the laws of Spain, as a «Sociedad de Responsabilidad Limitada», the name of the Company be changed to AM SOCIEDAD BRASIL, S.L.

The new articles of association to be subjected to the laws in force of Spain shall now read as follows:

«ESTATUTOS

Título I.- Determinaciones principales

Régimen Jurídico. Esta Sociedad tiene la forma social de sociedad de responsabilidad limitada, es de nacionalidad española, tiene naturaleza mercantil y se rige especialmente por estos estatutos y, con carácter imperativo o supletorio, según proceda, por el Derecho positivo vigente.

Denominación. La Sociedad se denomina AM SOCIEDAD BRASIL, S.L.

Objeto. La sociedad tiene por objeto la adquisición, enajenación, disfrute, tenencia y administración de valores mobiliarios de otras sociedades (Holding), exceptuando aquellas actividades propias de instituciones de inversión colectiva, las de gestora de carteras, y las sociedades que vienen reguladas por la Ley 24/1988 de 28 de julio, del Mercado de Valores.

Art. 4. Duración. La duración de la Sociedad es indefinida.

Art. 5. Comienzo de las operaciones. La Sociedad dio comienzo a sus operaciones el día del otorgamiento de la escritura de constitución de la sociedad.

Art. 6. Domicilio. La Sociedad tiene su domicilio en Gozón (Asturias), Residencia La Granda.

El Organismo de Administración, sin necesidad de acuerdo de la Junta general, podrá decidir o acordar el traslado del domicilio de la Sociedad dentro del mismo término municipal, con la consiguiente facultad de adecuar a este cambio el párrafo primero de este artículo. Con la sola especialidad anterior, dicho traslado exigirá el cumplimiento de los restantes requisitos establecidos con carácter general para todo cambio de domicilio.

También es competencia del Organismo de Administración para decidir o acordar la creación, la supresión o el traslado de las sucursales, agencias y delegaciones dentro o fuera de España.

Título II.- Capital y participaciones sociales

Art. 7. Capital. El capital social es de ochenta y nueve millones de euros (89.000.000,-) Euros representado por 3.560.000 participaciones sociales de veinticinco (25,-) Euros de valor nominal cada una, numeradas de la 1 al 3.560.000, ambos inclusive, totalmente asumidas e íntegramente desembolsadas. Cada participación social da derecho a un voto.

Art. 8. Régimen de transmisión de participaciones sociales. Únicamente son válidas frente a la Sociedad las restricciones a la libre transmisibilidad de las participaciones sociales que se expresan a continuación:

1. El socio que pretenda transmitir inter vivos la totalidad o parte de sus participaciones sociales deberá comunicarlo por escrito al Organismo de Administración, con independencia de si la transmisión se pretende realizar a título oneroso o lucrativo, incluso mediante aportación a sociedades, y asimismo con independencia de si la transmisión se proyecta realizar en favor de persona física o jurídica, aunque sea socio de esta Sociedad. Dicha comunicación deberá ir suscrita tanto por el socio transmitente como por el tercero presunto adquirente y expresará los datos de identificación de las participa-

ciones que se desea transmitir, el nombre, el domicilio y la nacionalidad de la persona a quien se desea transmitir las y, en su caso, el precio de cada participación y las condiciones de pago.

2. El Organismo de Administración, en el plazo de quince (15) días computado desde el siguiente a la notificación indicada, lo comunicará a su vez a todos los socios, para que los mismos, dentro de un nuevo plazo de treinta (30) días computado desde el siguiente a aquél en que haya finalizado el anterior, comuniquen al Organismo de Administración de la Sociedad su deseo de adquirir las participaciones a enajenar.

3. Dentro de un plazo no superior a diez (10) días a contar desde el día siguiente a la terminación del plazo anterior de treinta (30) días, el Organismo de Administración comunicará al socio transmitente el nombre y domicilio de los socios adjudicatarios y el número de participaciones adjudicadas a cada uno de ellos. La misma comunicación será remitida a cada uno de los adjudicatarios.

4. En el supuesto de que varios socios hiciesen uso de este derecho de adquisición preferente, las participaciones a enajenar se adjudicarán por el Organismo de Administración conforme a las reglas establecidas por los interesados o, en su defecto, en proporción al valor nominal de las participaciones de las que sea titular cada socio.

5. Ningún transmitente podrá ser compelido con fundamento en este artículo a enajenar menos participaciones que las ofrecidas, por lo que si las solicitudes de los socios no cubren la integridad de la oferta, el oferente quedará en libertad para enajenar a la persona por él propuesta, en las condiciones comunicadas al Organismo de Administración.

6. El precio de enajenación de las participaciones consistirá en el valor real de las mismas. Si no existe acuerdo entre los socios implicados en la operación para fijar el mencionado valor, éste será determinado por una firma de auditoría independiente elegida por dichos socios o designada, en caso de discrepancia, por el Registrador Mercantil del domicilio social, salvo en el supuesto previsto en el segundo párrafo del párrafo d) del apartado 2º del artículo 29 de la LSRL, que se estará a lo dispuesto en el mismo.

7. Transcurridos los plazos referidos en los párrafos anteriores, sin que el oferente haya recibido la comunicación a que alude el párrafo tercero de este artículo, quedará libre el socio para transmitir las participaciones conforme al proyecto comunicado. La transmisión deberá efectuarse en el plazo máximo de seis (6) meses.

8. En el caso de enajenación forzosa de participaciones sociales, los socios dispondrán de un derecho de subrogación en el lugar del rematante o, en su caso, del acreedor, en los términos del artículo 31 de la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada.

9. Para el caso de transmisión de las participaciones sociales mortis causa se establece en favor de los socios sobrevivientes un derecho de adquisición preferente de las participaciones del socio fallecido. Dicho derecho se registrará por las reglas establecidas en el artículo 32.2 de la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada.

Título III.- Organos de la sociedad

Art. 9. Determinación. Son órganos de esta Sociedad la Junta General de socios y el Organismo de Administración.

Art. 10. Adopción de acuerdos en Junta General. La Junta General adoptará sus acuerdos por las mayorías, ordinarias o especiales, que exige la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada para cada tipo de acuerdo.

La convocatoria de la Junta General se hará mediante carta certificada con acuse de recibo dirigida a cada uno de los socios al domicilio designado al efecto o, en su defecto, el que conste en el Libro registro de socios.

Sin perjuicio de lo anterior, la Junta quedará válidamente constituida para tratar de cualquier asunto sin necesidad de previa convocatoria si, encontrándose presente o representado todo el capital social, todos los asistentes decidieran celebrarla por unanimidad y por igual unanimidad aprobaran el Orden del Día.

Será Presidente y Secretario de la Junta General quienes lo sean del Consejo de Administración y, en su defecto, los designados, al comienzo de la reunión, por los socios concurrentes.

Las deliberaciones e intervenciones se ordenarán por el Presidente, siguiendo el orden de peticiones y el voto se emitirá verbalmente, salvo que por decisión del Presidente o a petición de la mayoría de los asistentes deba formularse en secreto por escrito.

Art. 11. Organismo de Administración. La administración de la Sociedad se confía a un Consejo de Administración con la regulación que a continuación se establece:

a) Número de miembros: no podrá ser inferior a tres (3) ni superior a nueve (9).

b) Cargos: El Consejo nombrará de su seno un Presidente y, si lo considera oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo nombrará libremente a la persona que haya de desempeñar el cargo de Secretario y si lo estima conveniente otra de Vicesecretario. El Secretario y, en su caso, el Vicesecretario podrán no ser Consejeros; en caso de no serlo, asistirán a las reuniones del Consejo con voz y sin voto.

c) Régimen de funcionamiento: El Consejo de Administración se reunirá en los días que el mismo acuerde y siempre que lo disponga su Presidente o lo pida uno de sus componentes, en cuyo caso se convocará por aquél para reunirse dentro de los quince (15) días siguientes a la petición. La convocatoria se hará siempre por escrito, dirigido personalmente a cada Consejero, con una antelación mínima de cinco (5) días respecto de la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurran a la reunión, presentes o representados, la mitad más uno de sus componentes.

La representación para concurrir al Consejo habrá de recaer necesariamente en otro Consejero.

Los acuerdos del Consejo de Administración se adoptarán por mayoría absoluta de los Consejeros concurrentes. Cuando la Ley exija una mayoría reforzada, se aplicará ésta. En caso de empate en las votaciones será dirimente el voto del Presidente.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y aceptará la dimisión de los Consejeros.

Las discusiones y acuerdos del Consejo se llevarán a un Libro de Actas, y serán firmadas por el Presidente y el Secretario o por el Vicepresidente y el Vicesecretario, en su caso. Las certificaciones de las actas serán expedidas por el Secretario del Consejo de Administración o, en su caso, por el Vicesecretario, con el visto bueno del Presidente o del Vicepresidente, en su caso.

La formalización en instrumento público corresponderá a cualquiera de los miembros del Consejo, así como al Secretario o Vicesecretario del mismo, aunque no sean Consejeros.

d) Delegación de facultades: El Consejo podrá nombrar uno o varios Consejeros-delegados, para que ejerciten sus facultades mancomunada o solidariamente, según determine el acuerdo de delegación.

e) Duración del cargo de administrador: El plazo de duración del cargo de administrador será de cinco años, pudiendo ser reelegido una o más veces por períodos de igual duración.

f) Retribución de los administradores: El cargo de administrador será gratuito.

Título IV.- Otras disposiciones

Art. 12. Ejercicios sociales. Los ejercicios sociales comprenderán desde el primero de enero al treinta y uno de diciembre de cada año.

Art. 13. Disolución. La Sociedad se disolverá total o parcialmente según lo previsto en la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada, debiendo los socios, al acordar la disolución, determinar personas, plazos y modo para la liquidación, de acuerdo con la legislación vigente.»

Seventh resolution

The sole partner resolves to authorise the members of the Board of Managers of the Company or any other therefore designated person, to effect all necessary actions and execute and deliver any and all necessary documents to the Registrar of Companies (Registro Mercantil) in Asturias (Spain) and to the Company Registrar in Luxembourg, in order to assure the continuance of the Company as an exempted company under the laws of Spain and the discontinuance of the Company as a company under Luxembourg Law.

Eighth resolution

The sole partner resolves to subject the aforesaid resolutions fourth (4) to seventh (7) included to the condition subsequent of the disapproval by the authorities of Spain of the transfer of the Company's registered office to Asturias.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., une société constituée et existant sous le droit espagnol, établie et ayant son siège social à SP-28027 Madrid, Calle Albacete 3;

ici représentée par Monsieur Christophe Jung, juriste, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 19 avril 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui,

la prédite société ARCELOR SPAIN HOLDING S.L., agissant en sa qualité d'associé unique de ASBM (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-neuf millions d'euros (89.000.000,- EUR) représenté par trois millions cinq cent soixante mille (3.560.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et toutes détenues par la société ARCELOR SPAIN HOLDING S.L., prénommée, constituée suivant acte notarié du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 602 du 31 octobre 1997. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.189.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 1^{er} avril 2005.

La partie comparante, représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 19 avril 2007.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément, et restera annexée aux présentes.

L'associé unique déclare que (i) la valeur nette de la Société est plus élevée que le capital social (ii) ce dernier a été entièrement libéré et (iii) la Société n'a pas émis des titres représentatifs des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare que la veille des présentes, il a accepté les démissions de tous les membres du Conseil de Gérance de la Société de droit luxembourgeois, étant jusqu'à ce jour: Monsieur Michel Wurth, Monsieur Gonzalo Urquijo Fernandez de Aroz et Monsieur Albert Rinnen, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société luxembourgeoise jusqu'à la veille du présent acte.

Troisième résolution

L'associé unique déclare que la veille des présentes, il a décidé de nommer comme gérants de la Société, les personnes suivantes:

- Monsieur Javier Serra Callejo, majeur, de nationalité espagnole, marié, demeurant à Madrid, calle Albacete n ° 3, Espagne et détenteur de la carte d'identité numéro 50.704.196-Y,
- Madame María Paloma Vía Ballesteros, majeure, de nationalité espagnole, mariée, demeurant à Madrid, calle Albacete n ° 3 et détentrice de la carte d'identité numéro 7.211.166 E et
- Monsieur Enrique Señaris González, majeur, de nationalité espagnole, marié, demeurant à Residencia La Granda, Gozón (Asturias), Espagne et détenteur de la carte d'identité numéro 11.423.603-D.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare que c'est dans l'intérêt de la Société de se dé-enregistrer à Luxembourg et de continuer son existence sous la législation espagnole afin de développer son activité holding à partir de l'Espagne, ce qui est justifié comme suit:

- (i) la société mère (ARCELOR SPAIN HOLDING, SL), détenant 100% du capital social est située en Espagne,
- (ii) ARCELOR SPAIN HOLDING, SL a été constituée afin d'effectuer à partir de l'Espagne la gestion d'une série d'enjeux du groupe ARCELOR en Espagne et au Brésil; et
- (iii) Le principal actif de la Société est une participation dans la société brésilienne ARCELOR BRASIL, qui est gérée depuis l'Espagne par ARCELOR SPAIN HOLDING, SL en conformité avec la structure décrite ci-avant.

En conséquence, l'associé unique décide, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Residencia La Granda, Gozón Asturias (Espagne).

Cinquième résolution

L'associé unique décide que la Société adoptera la nationalité espagnole.

L'associé unique souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Asturias (Espagne) n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

Sixième résolution

Afin de refléter tous ces changements et décisions intervenus ci-avant, l'associé unique décide d'adopter en langue espagnole les statuts suivants de la Société de sorte que la Société soit désormais régie par les lois de l'Espagne, sous la forme d'une «Sociedad de Responsabilidad Limitada», la dénomination de la Société sera changée en AM SOCIEDAD BRASIL, S.L.

Les nouveaux articles des statuts soumis aux lois espagnoles en vigueur auront désormais la teneur suivante:

«ESTATUTOS

Título I.- Determinaciones principales

Régimen Jurídico. Esta Sociedad tiene la forma social de sociedad de responsabilidad limitada, es de nacionalidad española, tiene naturaleza mercantil y se rige especialmente por estos estatutos y, con carácter imperativo o supletorio, según proceda, por el Derecho positivo vigente.

Denominación. La Sociedad se denomina AM SOCIEDAD BRASIL, S.L.

Objeto. La sociedad tiene por objeto la adquisición, enajenación, disfrute, tenencia y administración de valores mobiliarios de otras sociedades (Holding), exceptuando aquellas actividades propias de instituciones de inversión colectiva, las de gestora de carteras, y las sociedades que vienen reguladas por la Ley 24/1988 de 28 de julio, del Mercado de Valores.

Art. 4. Duración. La duración de la Sociedad es indefinida.

Art. 5. Comienzo de las operaciones. La Sociedad dio comienzo a sus operaciones el día del otorgamiento de la escritura de constitución de la sociedad.

Art. 6. Domicilio. La Sociedad tiene su domicilio en Gozón (Asturias), Residencia La Granda.

El Organismo de Administración, sin necesidad de acuerdo de la Junta general, podrá decidir o acordar el traslado del domicilio de la Sociedad dentro del mismo término municipal, con la consiguiente facultad de adecuar a este cambio el párrafo primero de este artículo. Con la sola especialidad anterior, dicho traslado exigirá el cumplimiento de los restantes requisitos establecidos con carácter general para todo cambio de domicilio.

También es competencia del Organismo de Administración para decidir o acordar la creación, la supresión o el traslado de las sucursales, agencias y delegaciones dentro o fuera de España.

Título II.- Capital y participaciones sociales

Art. 7. Capital. El capital social es de ochenta y nueve millones de euros (89.000.000,-) Euros representado por 3.560.000 participaciones sociales de veinticinco (25,-) Euros de valor nominal cada una, numeradas de la 1 al 3.560.000, ambos inclusive, totalmente asumidas e íntegramente desembolsadas. Cada participación social da derecho a un voto.

Art. 8. Régimen de transmisión de participaciones sociales. Únicamente son válidas frente a la Sociedad las restricciones a la libre transmisibilidad de las participaciones sociales que se expresan a continuación:

1. El socio que pretenda transmitir inter vivos la totalidad o parte de sus participaciones sociales deberá comunicarlo por escrito al Organismo de Administración, con independencia de si la transmisión se pretende realizar a título oneroso o lucrativo, incluso mediante aportación a sociedades, y asimismo con independencia de si la transmisión se proyecta realizar en favor de persona física o jurídica, aunque sea socio de esta Sociedad. Dicha comunicación deberá ir suscrita tanto por el socio transmitente como por el tercero presunto adquirente y expresará los datos de identificación de las participaciones que se desea transmitir, el nombre, el domicilio y la nacionalidad de la persona a quien se desea transmitir y, en su caso, el precio de cada participación y las condiciones de pago.

2. El Organismo de Administración, en el plazo de quince (15) días computado desde el siguiente a la notificación indicada, lo comunicará a su vez a todos los socios, para que los mismos, dentro de un nuevo plazo de treinta (30) días computado desde el siguiente a aquél en que haya finalizado el anterior, comuniquen al Organismo de Administración de la Sociedad su deseo de adquirir las participaciones a enajenar.

3. Dentro de un plazo no superior a diez (10) días a contar desde el día siguiente a la terminación del plazo anterior de treinta (30) días, el Organismo de Administración comunicará al socio transmitente el nombre y domicilio de los socios adjudicatarios y el número de participaciones adjudicadas a cada uno de ellos. La misma comunicación será remitida a cada uno de los adjudicatarios.

4. En el supuesto de que varios socios hiciesen uso de este derecho de adquisición preferente, las participaciones a enajenar se adjudicarán por el Organismo de Administración conforme a las reglas establecidas por los interesados o, en su defecto, en proporción al valor nominal de las participaciones de las que sea titular cada socio.

5. Ningún transmitente podrá ser compelido con fundamento en este artículo a enajenar menos participaciones que las ofrecidas, por lo que si las solicitudes de los socios no cubren la integridad de la oferta, el oferente quedará en libertad para enajenar a la persona por él propuesta, en las condiciones comunicadas al Organismo de Administración.

6. El precio de enajenación de las participaciones consistirá en el valor real de las mismas. Si no existe acuerdo entre los socios implicados en la operación para fijar el mencionado valor, éste será determinado por una firma de auditoría independiente elegida por dichos socios o designada, en caso de discrepancia, por el Registrador Mercantil del domicilio social, salvo en el supuesto previsto en el segundo párrafo del párrafo d) del apartado 2º del artículo 29 de la LSRL, que se estará a lo dispuesto en el mismo.

7. Transcurridos los plazos referidos en los párrafos anteriores, sin que el oferente haya recibido la comunicación a que alude el párrafo tercero de este artículo, quedará libre el socio para transmitir las participaciones conforme al proyecto comunicado. La transmisión deberá efectuarse en el plazo máximo de seis (6) meses.

8. En el caso de enajenación forzosa de participaciones sociales, los socios dispondrán de un derecho de subrogación en el lugar del rematante o, en su caso, del acreedor, en los términos del artículo 31 de la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada.

9. Para el caso de transmisión de las participaciones sociales mortis causa se establece en favor de los socios sobrevivientes un derecho de adquisición preferente de las participaciones del socio fallecido. Dicho derecho se regirá por las reglas establecidas en el artículo 32.2 de la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada.

Título III.- Organos de la sociedad

Art. 9. Determinación. Son órganos de esta Sociedad la Junta General de socios y el Organismo de Administración.

Art. 10. Adopción de acuerdos en Junta General. La Junta General adoptará sus acuerdos por las mayorías, ordinarias o especiales, que exige la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada para cada tipo de acuerdo.

La convocatoria de la Junta General se hará mediante carta certificada con acuse de recibo dirigida a cada uno de los socios al domicilio designado al efecto o, en su defecto, el que conste en el Libro registro de socios.

Sin perjuicio de lo anterior, la Junta quedará válidamente constituida para tratar de cualquier asunto sin necesidad de previa convocatoria si, encontrándose presente o representado todo el capital social, todos los asistentes decidieran celebrarla por unanimidad y por igual unanimidad aprobaran el Orden del Día.

Será Presidente y Secretario de la Junta General quienes lo sean del Consejo de Administración y, en su defecto, los designados, al comienzo de la reunión, por los socios concurrentes.

Las deliberaciones e intervenciones se ordenarán por el Presidente, siguiendo el orden de peticiones y el voto se emitirá verbalmente, salvo que por decisión del Presidente o a petición de la mayoría de los asistentes deba formularse en secreto por escrito.

Art. 11. Órgano de Administración. La administración de la Sociedad se confía a un Consejo de Administración con la regulación que a continuación se establece:

a) Número de miembros: no podrá ser inferior a tres (3) ni superior a nueve (9).

b) Cargos: El Consejo nombrará de su seno un Presidente y, si lo considera oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo nombrará libremente a la persona que haya de desempeñar el cargo de Secretario y si lo estima conveniente otra de Vicesecretario. El Secretario y, en su caso, el Vicesecretario podrán no ser Consejeros; en caso de no serlo, asistirán a las reuniones del Consejo con voz y sin voto.

c) Régimen de funcionamiento: El Consejo de Administración se reunirá en los días que el mismo acuerde y siempre que lo disponga su Presidente o lo pida uno de sus componentes, en cuyo caso se convocará por aquél para reunirse dentro de los quince (15) días siguientes a la petición. La convocatoria se hará siempre por escrito, dirigido personalmente a cada Consejero, con una antelación mínima de cinco (5) días respecto de la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren a la reunión, presentes o representados, la mitad más uno de sus componentes.

La representación para concurrir al Consejo habrá de recaer necesariamente en otro Consejero.

Los acuerdos del Consejo de Administración se adoptarán por mayoría absoluta de los Consejeros concurrentes. Cuando la Ley exija una mayoría reforzada, se aplicará ésta. En caso de empate en las votaciones será dirimente el voto del Presidente.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y aceptará la dimisión de los Consejeros.

Las discusiones y acuerdos del Consejo se llevarán a un Libro de Actas, y serán firmadas por el Presidente y el Secretario o por el Vicepresidente y el Vicesecretario, en su caso. Las certificaciones de las actas serán expedidas por el Secretario del Consejo de Administración o, en su caso, por el Vicesecretario, con el visto bueno del Presidente o del Vicepresidente, en su caso.

La formalización en instrumento público corresponderá a cualquiera de los miembros del Consejo, así como al Secretario o Vicesecretario del mismo, aunque no sean Consejeros.

d) Delegación de facultades: El Consejo podrá nombrar uno o varios Consejeros-delegados, para que ejerciten sus facultades mancomunada o solidariamente, según determine el acuerdo de delegación.

e) Duración del cargo de administrador: El plazo de duración del cargo de administrador será de cinco años, pudiendo ser reelegido una o más veces por períodos de igual duración.

f) Retribución de los administradores: El cargo de administrador será gratuito.

Título IV.- Otras disposiciones

Art. 12. Ejercicios sociales. Los ejercicios sociales comprenderán desde el primero de enero al treinta y uno de diciembre de cada año.

Art. 13. Disolución. La Sociedad se disolverá total o parcialmente según lo previsto en la Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada, debiendo los socios, al acordar la disolución, determinar personas, plazos y modo para la liquidación, de acuerdo con la legislación vigente.»

Septième résolution

L'associé unique décide d'autoriser les membres du conseil de gérance de la Société ou toute autre personne désignée à cet effet, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés (Registre Mercantil) de Asturias (Espagne) ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit espagnol et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Huitième résolution

L'associé unique décide de soumettre les résolutions quatre (4) à sept (7) inclus, prises ci-avant, à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société en Espagne par les autorités espagnoles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jung, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007075953/239/381.

(070082928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

In der Schär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.438.

Cession de parts sociales

Entre:

Madame Patricia Suzanne Joséphine dite Trixi Kieffer, née à Luxembourg le 17 juin 1968, matricule numéro 19680617247, célibataire, demeurant à L-1456 Luxembourg, 98, rue de l'Égalité,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommée le cédant,

et

la société CLAUDE KONRATH PROMOTIONS S.à.r.l., matricule numéro 19872405545, avec siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.646,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 382 du 29 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire prénommé le 28 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 474 du 21 septembre 1995,

ici valablement représentée par son gérant Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à L-7346 Mullendorf-Steinsel, 10 an der Wollefskaul,

nommé à cette fonction conformément à l'article 12 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à la constitution,

agissant en sa qualité d'associé et d'un des gérants de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de dix-sept (17) parts sociales qu'il détient dans la société, pour une valeur totale de soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 63.750,-) de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2006, publiée au Mémorial C n°2397 du 23 décembre 2006,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 décembre 2006, publiée au Mémorial C n°207 du 19 février 2007.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée par les associés, respectivement gérants.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 63.750,-), que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en quatre exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2007.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007075398/272/47.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

In der Schär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.438.

Cession de parts sociales

Entre:

Madame Patricia Suzanne Joséphine dite Trixi Kieffer, née à Luxembourg le 17 juin 1968, matricule numéro 19680617247, célibataire, demeurant à L-1456 Luxembourg, 98, rue de l'Egalité,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommée le cédant,

et

la société FMC PROMOTIONS S.à.r.l., matricule numéro 19982412628, avec siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.032,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 36 du 22 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire prénommé le 31 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1278 du 4 septembre 2002,

ici valablement représentée par son gérant Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier,

nommé à cette fonction conformément à l'article 10 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à la constitution,

agissant en sa qualité d'associé et d'un des gérants de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de dix-sept (17) parts sociales qu'il détient dans la société, pour une valeur totale de soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 63.750,-) de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2006, publiée au Mémorial C n°2397 du 23 décembre 2006,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 décembre 2006, publiée au Mémorial C n°207 du 19 février 2007.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée par les associés, respectivement gérants.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 63.750,-), que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en quatre exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2007.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007075399/272/47.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Kandahar (Luxembourg) No 3 Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.698.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant de la Société, Martijn Bosch, est la suivante: 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075532/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Fevamotinic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclus en date du 18 mai 2007 que:

* La société COLLATON LIMITED, ayant son siège social au n° 8, Prospect Hill, Douglas, Isle of Man, a cédé la totalité de ses parts sociales, à la société mentionnée ci-dessous:

- The MINCO TRUST, ayant son siège social au n° 1, Raffles Link, 05-02, Singapour 039393: 500 parts sociales (valeur nominale: EUR 25)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075527/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

KC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.670.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 avril 2007 que:

* La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco démissionnaire est ratifiée.

* Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Alain Lam L.C.K., demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

* Est élu commissaire pour la même période, en remplacement de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, démissionnaire:

- La société BF CONSULTING Sàrl, 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075530/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

In the year two thousand and seven, on the twenty third of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EURO ENERGY INVESTMENT HOLDINGS LLC, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Registrar of Companies for Delaware under number 4218169 and having its registered office at Dover, DE 19901, United States of America,

MMC ENERGY EUROPE LIMITED, a British Virgin Islands international business company, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Register of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 622695, and having its registered office at Akara Bldg., 24 de Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established in April 23, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name EURO BIOENERGY HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the «Company»), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121.207, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2335 of December 14, 2006, and which bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of seven thousand and five hundred Euro (€ 7,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to twenty thousand Euro (€ 20,000.-) by creation and issue of three hundred (300) new shares, all with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).

Subscription - Payment

EURO ENERGY INVESTMENT HOLDINGS LLC resolves to subscribe to two hundred eighty-five (285) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pay them up in the amount of seven thousand one hundred twenty-five Euro (€ 7,125.-) by contribution in kind in the amount of seven thousand one hundred twenty-five Euro (€ 7,125.-) resulting of the conversion of an interest-free loan granted by EURO ENERGY INVESTMENTS HOLDINGS LLC to the Company on April 23, 2007.

MMC ENERGY EUROPE LIMITED resolves to subscribe to fifteen (15) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pay them up in the amount of three hundred seventy-five Euro (€ 375.-) by contribution in kind in the amount of three hundred seventy five Euro (€ 375.-) resulting of the conversion of an interest-free loan granted by MMC ENERGY EUROPE LIMITED to the Company on April 23, 2007. Proof of the existence of the above-mentioned interest-free loans has been given to the undersigned Notary by original of the above-mentioned interest-free loans in the total amount of seven thousand five hundred Euro (€ 7,500.-).

IV. Following the capital increase, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's bylaws, so it shall henceforth reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty thousand Euro (€ 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

EURO ENERGY INVESTMENT HOLDINGS LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 4218169, ayant son siège social au 500, Boylston Street, Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et

MMC ENERGY EUROPE LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 622695 et ayant son siège social à Akara Bldg. 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentées par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 23 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination EURO BIOENERGY HOLDINGS S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 67, rue Ermsinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 121.207, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2335 du 14 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de sept mille cinq cents Euro (€ 7.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un vingt mille Euro (€ 20.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

EURO ENERGY INVESTMENT HOLDINGS LLC décide de souscrire deux cent quatre-vingt-cinq (285) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de sept mille cent vingt cinq Euro (€ 7.125,-) par apport en nature à hauteur du même montant consistant en la conversion d'un prêt accordé par EURO ENERGY INVESTMENT HOLDINGS LLC à la Société en date du 23 avril 2007.

MMC ENERGY EUROPE LIMITED décide de souscrire quinze (15) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de trois cent soixante quinze Euro (€ 375,-) par apport en nature à hauteur du même montant consistant en la conversion d'un prêt accordé par MMC ENERGY EUROPE LIMITED à la Société en date du 23 avril 2007.

Preuve de l'existence de ces contrats de prêt a été donnée au notaire instrumentant en original.

IV. Suite à l'augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Euro (€ 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

78144

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10190. — Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075535/211/119.

(070082463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sextant Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 121.184.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Juin 2007 que:

1. La démission de Monsieur Wikström, en qualité de gérant est acceptée.

2. Le nombre des gérants est diminué de trois à deux, le conseil de gérance se composant désormais de la manière suivante:

- Monsieur Otto Spork
- Monsieur Frank Bauler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075502/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Hesperos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.006.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075648/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.